



CONSEIL "AGRICULTURE ET PÊCHE"

Bruxelles, les 17 et 18 juillet 2017

La session du Conseil se tiendra les lundi 17 et mardi 18 juillet 2017 à Bruxelles et débutera à 10 heures les deux jours. Elle portera sur des questions relatives à l'agriculture et à la pêche, et sera présidée par M. **Tarmo Tamm**, ministre de la ruralité, et M. **Siim Kiisler**, ministre de l'environnement de la République d'Estonie.

Le premier jour, après l'approbation des points A, la session débutera par la présentation du **programme de travail et des priorités de la présidence** concernant l'agriculture et la pêche. Ensuite, la Commission présentera au Conseil sa **communication relative à la situation de la politique commune de la pêche** et à la consultation sur les **possibilités de pêche pour 2018**, qui énonce les critères à prendre en compte pour établir les totaux admissibles des captures (TAC) l'année prochaine. La présentation sera suivie d'un échange de vues.

Puis, sous le point "Divers", les ministres se verront communiquer des informations sur les points suivants notamment: la **résistance aux antimicrobiens**, la **peste porcine africaine**, l'**indication obligatoire de l'origine des denrées alimentaires** et le **double standard pour la qualité des denrées alimentaires**.

L'après-midi, le Conseil fera le point sur l'accord politique intervenu récemment avec le Parlement européen en ce qui concerne l'**agriculture biologique**, puis il procédera à un échange de vues sur la **simplification** de la politique agricole commune (PAC) ainsi que sur les résultats de la **consultation publique sur l'avenir de la PAC**. Ces points seront examinés ensemble, conjointement avec un point "Divers" connexe demandé par le **groupe de Visegrad élargi** et un autre point "Divers" sur le **financement futur de la PAC**.

Le deuxième jour, la Commission rendra compte de l'état d'avancement de **questions agricoles liées au commerce**, après quoi les ministres procéderont à un échange de vues concernant un règlement de la Commission sur **les variétés à raisins de cuve et leurs synonymes qui peuvent figurer sur l'étiquette des vins**, en liaison avec la question du "vin Teran" slovène. Sous le point "Divers", les ministres seront aussi informés des résultats des conférences ministérielles internationales intitulées "**GMO free agriculture**" (Vienne, 9 et 10 mai) et "**Making sustainable agriculture a future for youth in Africa**" (Rome, 2 juillet). Enfin, il sera également question de la **sécheresse au Portugal et en Espagne**, ainsi que des **mouvements de capitaux sur le marché foncier**.

Une conférence de presse aura lieu le lundi 17 juillet vers 19h20 avec le ministre Tamm et le commissaire Hogan.

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu>.

La transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" (MPEG 4), et la galerie de photos seront accessibles à l'adresse suivante: <https://tvnewsroom.consilium.europa.eu/permalink/96140>.

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Programme de travail de la présidence

La présidence estonienne présentera son [programme de travail](#) et donnera un aperçu de ses principales priorités dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche.

Dans le domaine de l'agriculture, le principal dossier de la présidence sera l'avenir de la politique agricole commune (PAC). Il s'agira aussi du thème principal de la réunion informelle des ministres de l'agriculture et de la pêche qui se tiendra à Tallinn en septembre 2017. La présidence mettra l'accent sur la simplification de la PAC, principalement dans le contexte du règlement omnibus.

Conjointement avec la Commission, la présidence suivra la situation du marché dans les principaux secteurs agricoles en vue de trouver des solutions réalisables en cas de difficultés. Par ailleurs, elle s'emploiera à renforcer la position des producteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

En ce qui concerne les dossiers législatifs, la présidence poursuivra l'examen de la proposition de la Commission relative au règlement sur les boissons spiritueuses en vue de l'adoption de l'orientation générale du Conseil, ainsi que les travaux portant sur les règlements relatifs aux médicaments à usage vétérinaire et aux aliments médicamenteux.

L'exploitation durable des sols agricoles, la résistance aux antimicrobiens, la mise en œuvre de solutions numériques au service de mesures de contrôle efficaces et la préparation aux situations d'urgence seront également des thèmes prioritaires du programme de travail de la présidence.

Dans le domaine de la pêche, la présidence entend faire adopter les possibilités de pêche pour la mer Baltique et, lors de la session de décembre, les possibilités de pêche pour la mer Noire et les possibilités de pêche dans les eaux de l'UE et au-delà. La présidence poursuivra en outre les travaux consacrés aux dossiers relevant de la codécision, comme les plans de gestion (y compris le plan pluriannuel pour le saumon de la mer Baltique), en s'efforçant de dégager une orientation générale si possible. Le plan de gestion pour la mer du Nord et le règlement-cadre sur les mesures techniques pourraient passer au stade du trilogue.

La présidence prévoit également d'engager des discussions sur l'avenir du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) en organisant, en coopération avec la Commission européenne, la conférence sur l'avenir du FEAMP.

AGRICULTURE

Production biologique et étiquetage des produits biologiques

Les ministres feront le point sur les résultats du trilogue consacré à l'agriculture biologique qui a eu lieu le 28 juin. À cette occasion, la présidence maltaise et le Parlement européen sont parvenus à un accord politique préliminaire sur le projet de règlement ([voir le communiqué de presse](#)).

La proposition relative à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques, présentée par la Commission en mars 2014, a pour objectif la révision de la législation en vigueur en la matière afin de lever les obstacles au développement durable de la production biologique dans l'UE. Elle vise également à garantir une concurrence loyale aux agriculteurs et aux exploitants, à prévenir la fraude et les pratiques déloyales et à renforcer la confiance des consommateurs à l'égard des produits biologiques. La Commission a proposé de renforcer les règles concernant le système de contrôle, le régime commercial, les pratiques en matière de bien-être animal et les substances non autorisées.

Le 16 juin 2015, le Conseil a dégagé une orientation générale sur le règlement relatif à la production biologique, et la commission de l'agriculture et du développement rural du Parlement européen a procédé au vote sur son rapport le 13 octobre 2015. Dix-huit trilogues ont eu lieu entre novembre 2015 et juin 2017.

Le Comité spécial Agriculture (CSA) a pris note, lors de sa réunion du 10 juillet, du texte sur lequel un accord provisoire est intervenu avec le PE le 28 juin. Pour être cohérent et offrir la qualité voulue sur le plan juridique, le texte du projet de règlement devra faire l'objet d'adaptations juridiques et techniques au cours des mois à venir. Le CSA devrait être en mesure d'approuver le texte final début octobre.

Conférence sur la consultation publique sur la modernisation et la simplification de la PAC

La Commission présentera les résultats de la conférence intitulée "Ayez votre mot à dire sur la PAC", qui s'est tenue à Bruxelles le 7 juillet 2017 ([10904/17](#)). Cette conférence a été l'occasion de faire le point sur les résultats de la récente consultation sur l'avenir de la politique agricole commune ([voir les résultats](#)) et de voir dans quelle mesure ces résultats concordent avec les preuves scientifiques recueillies sur le terrain et compilées par la Commission. La présentation de la Commission sera suivie d'un échange de vues entre les ministres.

Le 2 février 2017, la Commission a lancé une grande consultation sur l'avenir de la PAC. D'une durée de trois mois, cette consultation a permis aux participants de partager leurs points de vue sur les défis auxquels sont confrontés le secteur agricole de l'UE, ses zones rurales et sa société dans son ensemble, et sur la façon dont une PAC plus simple et plus moderne pourrait potentiellement être mise à profit pour les relever.

Les résultats de la consultation et de l'analyse de terrain serviront de base à une communication sur la modernisation et la simplification de la PAC que la Commission publiera plus tard dans l'année et qui évaluera les diverses options possibles en matière de développement politique.

Ce point sera examiné conjointement avec le point consacré à la simplification, ainsi qu'avec deux points "Divers" sur la réunion des ministres de l'agriculture des pays du groupe de Visegrad élargi et sur le financement futur de la PAC.

Simplification: mise en œuvre des conclusions du Conseil de mai 2015

Le Conseil sera informé par la Commission des progrès accomplis en ce qui concerne la simplification de la politique agricole commune depuis l'adoption de conclusions du Conseil en mai 2015. La Commission devrait présenter les travaux qui ont été menés au sujet de l'écologisation et de la proposition omnibus, ainsi que les initiatives en cours et futures ([10905/17](#)).

La [simplification de la PAC](#) s'inscrit dans le cadre de la stratégie globale suivie par l'UE pour rationaliser et limiter dans la mesure du possible sa législation. Dans ce contexte, les institutions de l'UE ont décidé d'examiner ce qui a été convenu dans le cadre de la dernière réforme de la PAC et de proposer des améliorations réalisables à court et moyen terme.

En mai 2015, le Conseil a adopté des conclusions sur cette question, dans lesquelles il a souligné que la mise en œuvre de la PAC devait davantage tenir compte des principes de subsidiarité et de proportionnalité. Il a également rappelé les grands principes à respecter dans le cadre de ce processus, à savoir:

- conserver les objectifs ainsi que les principaux éléments de la PAC réformée;
- assurer une gestion financière saine des fonds de l'UE;
- mettre l'accent sur les domaines dans lesquels tant les acteurs chargés de la mise en œuvre de la PAC que les bénéficiaires de celle-ci en tireraient le plus grand avantage;
- rendre la législation plus claire et plus cohérente.

Dans ses conclusions, le Conseil a recommandé que l'accent à court terme porte sur la révision des actes délégués et des actes d'exécution de la PAC réformée. À plus long terme, il conviendrait de consentir également des efforts de simplification en ce qui concerne les actes de base.

Ce point sera examiné conjointement avec le point consacré à la modernisation et à la simplification de la PAC, ainsi qu'avec deux points "Divers" sur la réunion des ministres de l'agriculture des pays du groupe de Visegrad élargi et sur le financement futur de la PAC.

Questions agricoles liées au commerce

La Commission communiquera aux ministres des informations actualisées sur les questions liées au commerce international de produits agricoles.

Elle fera état des dernières évolutions dans ce domaine et de la détermination de l'UE à ouvrir de nouveaux marchés mondiaux et à promouvoir les produits agricoles de l'UE. Une attention particulière sera accordée aux avancées récentes, comme l'accord de principe sur l'accord de libre-échange UE-Japon et les négociations bilatérales et multilatérales de libre échange, leur contenu, leur état d'avancement et leurs résultats éventuels. Parmi celles-ci figurent les négociations en cours avec le Mercosur, le Mexique, les Philippines et l'Indonésie, ainsi que les futures négociations avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Les ministres auront la possibilité de procéder à un échange de vues sur les négociations et les accords de libre-échange de l'UE, actuels et à venir, en particulier en ce qui concerne leurs aspects agricoles.

Variétés à raisins de cuve et leurs synonymes qui peuvent figurer sur l'étiquette des vins: le cas du teran

La délégation slovène fera part de ses préoccupations matérielles et juridiques en ce qui concerne un projet d'acte délégué de la Commission qui accorde aux producteurs de vin d'un autre État membre une dérogation leur permettant d'utiliser, pour l'étiquetage de leur vin, le nom d'une variété de raisin (teran) qui est également un vin bénéficiant d'une appellation d'origine protégée en Slovénie ([10086/17](#)). L'acte délégué concerne en particulier le litige entre le "hrvatska istra" croate et le vin slovène portant l'AOP "Teran".

Les ministres, qui ont déjà débattu de cette question en janvier 2017, auront la possibilité de procéder à un échange de vues.

PÊCHE

Possibilités de pêche pour 2018

Le Conseil recevra des informations et tiendra un échange de vues sur une communication de la Commission relative à la situation de la politique commune de la pêche (PCP) et à la consultation sur les possibilités de pêche pour 2018 ([10742/17](#) + [ADD 1](#)).

La communication constitue une première évaluation de l'état actuel de la mise en œuvre de la PCP réformée depuis son introduction. Elle se concentre en particulier sur les progrès accomplis dans: la réalisation de l'objectif de RMD (rendement maximal durable), la reconstitution des stocks, l'amélioration de la rentabilité de la flotte de l'UE, tout en garantissant l'équilibre avec la capacité de pêche et la mise en œuvre de la régionalisation et de l'obligation de débarquement.

La communication énonce en outre les principes que la Commission devra respecter pour formuler sa proposition relative aux possibilités de pêche pour 2018, qu'elle doit présenter cet automne. Comme par le passé, la Commission se conformera aux objectifs de la PCP et se fondera sur les meilleurs avis scientifiques disponibles. La Commission proposera en particulier des totaux admissibles de capture (TAC) conformes au F_{RMD} pour les stocks pour lesquels on dispose d'avis scientifiques ou d'indicateurs RMD. Pour les stocks qui relèvent du plan pluriannuel pour la mer Baltique, les TAC tiendront compte des fourchettes prévues dans le plan. Enfin, pour les autres stocks pour lesquels on ne dispose pas d'avis analytique ou biologique, la Commission suivra une approche de précaution. La Commission envisage également des ajustements des TAC pour les stocks soumis à l'obligation de débarquement à partir de 2018, comme elle l'a fait pour 2017.

La consultation publique liée à la communication durera jusqu'à la mi-septembre. Les États membres, les parties prenantes et le public sont invités à formuler des suggestions sur ces orientations politiques.

DIVERS

Plan d'action européen fondé sur le principe "Une seule santé" pour combattre la résistance aux antimicrobiens

La Commission présentera sa communication sur le plan d'action fondé sur le principe "Une seule santé". Le plan établit un cadre pour des actions futures pour combattre la résistance aux antimicrobiens (RAM) et vise à endiguer l'apparition et la propagation de la RAM et à renforcer la disponibilité de nouveaux antimicrobiens efficaces ([11128/17](#) + [ADD 1](#)). Ses principaux objectifs sont de faire de l'Union une région de pratiques d'excellence, de stimuler la recherche et d'intensifier les efforts déployés par l'Union à l'échelle mondiale.

La Commission invitera le Conseil à approuver le plan d'action et demandera aux États membres de coopérer à sa mise en œuvre.

Peste porcine africaine

La Commission communiquera aux ministres des informations sur la situation concernant la lutte contre la peste porcine africaine ([10929/17](#)). Elle signalera en particulier les nouveaux cas suspects survenus en République tchèque et le pic épidémique saisonnier prévu l'été, confirmera les efforts constants déployés par la Commission pour lutter contre cette maladie et demandera une coopération renforcée entre les États membres.

Conséquences de l'indication obligatoire de l'origine des denrées alimentaires sur le marché intérieur

À la demande de la délégation belge, les ministres débattront de l'incidence sur le marché intérieur des nouvelles règles introduisant l'indication obligatoire du pays d'origine des denrées alimentaires, en particulier dans le cas du lait et des denrées alimentaires ayant du lait ou de la viande pour ingrédient ([11135/17](#)). La délégation belge profitera de cette occasion pour inviter la Commission à évaluer l'incidence des différentes règles nationales sur le marché intérieur un an après la mise en œuvre du premier décret national.

Réunion sur le double standard pour la qualité des denrées alimentaires (Bratislava, 30 mai 2017)

À la demande de la délégation slovaque, le Conseil sera informé des résultats de la réunion susmentionnée ([10735/17](#)). L'objectif de celle-ci était de favoriser un échange effectif d'informations et de renforcer la coopération entre les États membres participants (Bulgarie, République tchèque, Hongrie, Pologne, Slovaquie et Slovaquie). Elle a également servi de plateforme pour présenter les résultats de récentes études comparatives sur la qualité des denrées alimentaires et analyser les implications juridiques et éthiques de la pratique du double standard pour la qualité sur le marché intérieur et les consommateurs.

La question du double standard pour la qualité des denrées alimentaires a été examinée au sein du Conseil en mai 2016 et en mars 2017.

Le point inscrit à la demande de la délégation slovaque sera examiné conjointement avec un autre point "Divers" inscrit à la demande de la délégation tchèque concernant une étude récente sur le double standard pour la qualité des denrées alimentaires.

Réunion des ministres de l'agriculture du groupe de Visegrad élargi (Pologne, 2 juin 2017)

La délégation polonaise informera le Conseil des résultats de la réunion susmentionnée à laquelle ont également participé la Bulgarie, la Roumanie et la Slovaquie (10926/17). La réunion a été consacrée à une discussion sur la PAC après 2020 à l'issue de laquelle une déclaration a été élaborée sur le même sujet. La réunion a également été l'occasion d'aborder les questions suivantes: les échanges de terres agricoles, les mécanismes du marché sur les marchés du sucre et des céréales et les pratiques commerciales déloyales dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

Ce point sera examiné conjointement avec ceux relatifs à la modernisation et la simplification de la PAC, à la simplification et au futur financement de la PAC.

Conférence intitulée "Faire de l'agriculture durable un avenir pour la jeunesse en Afrique" (Rome, 2 juillet 2017)

La Commission informera le Conseil des résultats sur les résultats de la conférence réunissant les ministres de l'agriculture de l'UE et de l'Union africaine, qui s'est tenue au siège de la FAO à Rome le 2 juillet.

Celle-ci a été organisée conjointement par M. Hogan, membre de la Commission, M. Sacko, commissaire de l'Union africaine, et M. Tarmo Tamm, ministre estonien de la ruralité au nom de la présidence estonienne, et a abordé des questions importantes relatives au développement durable du secteur agroalimentaire en Afrique et à la création de possibilités d'emploi durable pour la jeunesse africaine, en particulier dans les zones rurales.

La conférence a contribué à la préparation du 5^e sommet UE-Afrique, qui se tiendra à Abidjan les 28 et 29 novembre 2017.

Sécheresse au Portugal, en Espagne et en Belgique

Les délégations espagnole et portugaise informeront le Conseil sur la situation de sécheresse dans leur pays et sur l'impact que celle-ci a eu sur l'agriculture, en particulier sur les secteurs des céréales et de l'élevage ([10896/17](#)).

L'Espagne et le Portugal demanderont également l'autorisation d'augmenter les paiements directs avancés au moins jusqu'à 70 % et de permettre aux agriculteurs d'utiliser provisoirement les terres mises en jachère comme pâturages au cours de la période durant laquelle cette pratique est interdite.

Ce point sera examiné conjointement avec un autre point "Divers" consacré à la sécheresse en Belgique.

La PAC dans le document de réflexion sur l'avenir des finances de l'UE

Le document de réflexion sur l'avenir des finances de l'UE d'ici à 2025 expose une série d'options et de scénarios relatifs à l'orientation future du budget de l'UE et à son utilisation possible ([11006/17](#) + [ADD1](#)). Il vise à susciter un débat public plus approfondi sur la direction que doit prendre l'Union et sur ce que les Européens veulent accomplir ensemble. Il clôture la série de cinq documents de réflexion élaborés dans le sillage du Livre blanc sur l'avenir de l'Europe.

Dans sa contribution (11101/17), la délégation espagnole note que quatre des cinq scénarios recensés dans le document de réflexion nécessiteraient une réduction importante du financement de la PAC et attend de plus amples informations de la Commission à ce sujet.

Ce point sera examiné conjointement avec ceux relatifs à la modernisation et la simplification de la PAC, à la simplification et à la réunion des ministres de l'agriculture du groupe de Visegrad élargi.